

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LÉFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALÉE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - M. EL HASSOUNI
Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)
Membres absents : M. DESEILLE - M. BERTELOOT - Mme ROY - Mlle CHEVALIER - M. BORDAT - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET DE LA DELIBERATION

Pôles de gardiennage des salles et stades municipaux - Externalisation du nettoyage - Mise en appel d'offres - Lancement de la consultation - Signature du marché

Madame Revel, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du fonctionnement des quatre pôles de gardiennage des salles et des stades municipaux, le nettoyage de certaines de ces installations sportives a été confié à une société privée spécialisée. Le marché actuel se termine le 31 mai 2009 et ne concerne pas les équipements qui intégreront, à compter du 1er juin 2009, les pôles de gardiennage n°5 (quartier des Grésilles) et n°6 (quartier de la Fontaine d'Ouche).

Pour continuer à assurer cette prestation tout en l'étendant à d'autres sites, il est proposé de procéder à un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à bons de commandes.

Les montants minimum et maximum seraient respectivement de 150 000 € TTC et de 220 000 € TTC pour l'année s'écoulant du 1er juin 2009 au 31 mai 2010.

Le marché serait reconductible trois années, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans. Cette prestation de services comprendrait chaque année une clause d'insertion.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

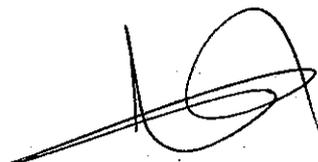
1. décider la mise en appel d'offres ouvert des prestations de nettoyage de certaines des installations des six pôles de gardiennage des salles et des stades municipaux;
2. dire que cette prestation de services comprendra chaque année une clause d'insertion;
3. m'autoriser à lancer la procédure;
4. m'autoriser à signer le marché correspondant et tous actes à intervenir pour son exécution;

5. m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics ;

6. dire que le financement de cette prestation de service sera assuré sur les crédits à inscrire aux budgets des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 DEC. 2008



PUBLIÉ LE 22/12/08